

6.1.2 – Plan des servitudes d'utilité publique

2 ^{ème} Révision du POS valant Elaboration du PLU approuvée par DCM du 30.06.2011					
Procédure d'évolutions	Mise à jour	Modification	Modification simplifiée	Révision allégée	Mise en compatibilité
1 ^{ère}	18.07.2018	22.05.2013	16.12.2015		
2 ^{ème}	09.12.2020	30.09.2015			
3 ^{ème}	11.06.2021	19.07.2018			
4 ^{ème}					
5 ^{ème}					

Légende

- AS1 - Servitudes de protection des eaux potables
 - I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz
 - PT2 - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception
- PM1 - Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles :
- PPR inondation Etang de l'Or Nord : (approuvé par arrêté préfectoral du 18 mars 2004)
 - Zone R : zones inondables naturelles, peu ou non urbanisées, d'aléa indifférencié
 - Zone RU : zones inondables densément urbanisées soumises à un aléa fort
 - Zone BU : zones inondables densément urbanisées exposées à des risques moindres

